

## Lutter contre le mal de dos dans le secteur de la collecte et du tri des déchets : Le SMICTOM Alsace Centrale donne l'exemple

Plus de 4 actifs sur 5 déclarent avoir déjà eu mal au dos pendant ou après le travail<sup>1</sup>. Douleuruse et parfois invalidante, la « lombalgie »<sup>2</sup>, nom scientifique du mal de dos, peut entraîner de lourdes conséquences pour le salarié en termes de désinsertion sociale et professionnelle. Dans le secteur de la collecte et du tri des déchets, le mal de dos est à l'origine chaque année, de 105 000 journées de travail perdues soit l'équivalent de 500 emplois à temps plein<sup>3</sup> et plus d'un accident sur cinq sont liés à une lombalgie<sup>4</sup>. Pourtant des solutions existent, en témoigne le SMICTOM Alsace Centrale dont les démarches de prévention et les méthodes managériales ont permis de lutter durablement contre le mal de dos au travail.

### L'impact du mal de dos dans le secteur de la collecte et du tri des déchets

Le secteur de la collecte et du tri des déchets est particulièrement concerné par le mal de dos au regard de ses exigences sur le plan physique : manutentions manuelles de charges lourdes, gestes répétitifs, postures contraignantes... Un constat corrélé aux résultats du baromètre BVA pour l'Assurance Maladie, qui révèle que 89 % des actifs des secteurs les plus touchés<sup>5</sup> identifient **en priorité les facteurs mécaniques comme étant la cause de leur mal de dos**.

Le risque d'accident du travail et de maladie professionnelle liés au mal de dos est **2 fois supérieur dans le secteur de la collecte et du tri des déchets versus tous les secteurs confondus**<sup>6</sup>. Le coût humain du mal de dos se double d'un coût économique élevé pour les entreprises de ce secteur : **10 millions d'euros de cotisations accidents du travail/maladies professionnelles par an**. À ces frais viennent s'ajouter des coûts indirects pour les entreprises comme la perte de productivité, le remplacement des salariés absents, la désorganisation du travail...

### Le SMICTOM Alsace Centrale : un exemple à suivre

Le SMICTOM Alsace Centrale a pour mission d'assurer la collecte et le traitement des déchets produits par les 000 habitants des 90 communes adhérentes. Il exploite 8 déchèteries, un centre de tri sélectif, un centre de stockage et un quai de transfert qui emploient 150 agents. Le SMICTOM a mené il y a 5 ans une réflexion globale sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) incluant le mal de dos mixant aménagements de postes et refonte des rythmes de travail.

---

<sup>1</sup> BVA pour l'Assurance Maladie « Connaissances et attitudes vis-à-vis de la lombalgie ». Enquête réalisée par Internet en octobre 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 Français âgés de 18 ans et plus

<sup>2</sup> <http://www.inrs.fr/risques/lombalgies/statistique.html/>

<sup>3</sup> Assurance Maladie – Risques Professionnels. Données 2017 sur les lombalgies liées au travail.

<sup>4</sup> Ibid

<sup>5</sup> Secteurs les plus touchés : le transport et la logistique, le bâtiment, l'aide et services à la personne, la gestion des déchets et le commerce

<sup>6</sup> Assurance Maladie – Risques Professionnels. Données 2017 sur les lombalgies liées au travail.

## Des postes de travail ergonomiques

Gregory Gilgenmann en charge de la prévention au sein du SMICTOM explique que la rénovation du centre de tri de Scherwiller dans le Bas-Rhin a été une opportunité pour inclure la prévention des TMS dans la conception des postes de travail : *« Nous avons collaboré avec un ergonome qui s'est entretenu avec nos agents afin d'identifier les principaux problèmes de santé liés aux TMS et concevoir les aménagements de poste en itération. La caisse régionale de l'Assurance Maladie - Risques professionnels (Carsat Alsace-Moselle) était également partie prenante dans cette nouvelle approche, ainsi que l'INRS<sup>7</sup> qui nous a documentés pour être en phase avec les dernières recommandations »*. Les salariés du SMICTOM bénéficient désormais entre autre de postes de travail sur des tapis de tri moins larges et qui proposent 4 possibilités de hauteur de plan de travail afin de solliciter le dos le moins possible.

## La fin du « fini-parti »

Outre les aménagements, la collectivité s'est également penchée sur les rythmes de travail de l'activité de collecte des déchets. Grégory Gilgenmann détaille comment la modification des rythmes a eu un impact sur la prévention des troubles liées aux TMS et aux lombalgies. *« La collecte des déchets ménagers et recyclables s'effectue historiquement en bacs normalisés vidés par nos agents dans nos Bennes à Ordures Ménagères à l'aide de lèves-conteneurs. La collecte du verre est séparée et entièrement mécanisée. Cette organisation des dispositifs engendre de base moins de manipulations, mais nous nous sommes rendu compte que le « fini-parti », qui consistait à quitter son poste de travail dès qu'on avait fini sa tâche, était délétère pour nos salariés. Nous y avons mis un arrêt définitif et proposé à nos agents affectés à la collecte des déchets de nouvelles cadences de travail qui ne les incitent plus à travailler le plus rapidement possible pour finir au plus tôt. Nos agents travaillent désormais dans des conditions plus sereines et harmonieuses diminuant les risques pour leur santé. »*

## Une réflexion permanente sur l'organisation du travail

Au Smictom Alsace-Centrale, la prévention du mal de dos est une priorité qui demande une vigilance sur tous les sites et tous les métiers. C'est le cas des agents qui ont une activité sur les déchèteries et qui sont régulièrement confrontés à des demandes sollicitant le dos. Grégory Gilgenmann explique *« qu'il n'est pas rare que les usagers se rendant sur une déchèterie demandent de l'aide à nos agents pour porter des charges lourdes, une pratique historique. Si cela tombe sous le sens d'aider les citoyens, la multiplication du nombre de demandes sur une journée peut avoir des conséquences lourdes sur la santé du dos de nos agents. Le rôle principal d'un agent de déchèterie est d'accueillir et informer les usagers et non de les aider à décharger. Le règlement des déchèteries du SMICTOM acte que les agents ne sont pas autorisés à aider les usagers à décharger et qu'il appartient aux usagers de prendre les dispositions nécessaires. Les agents sont donc régulièrement briefés pour ne pas aider les usagers, sauf cas exceptionnels de service public envers des personnes en grande difficulté.*

## Des formations pour un bien-être au travail durable

Depuis lors, les formations font partie intégrante de la démarche de prévention. *« Intégrés à la fonction publique, nos agents sont affectés à des postes pendant de nombreuses années et il est de notre devoir de leur garantir une santé et un bien-être au travail sur du long terme, précise Grégory Gilgenmann. Notre démarche va au-delà de la simple prévention et s'entend en termes d'amélioration continue en formant les agents à de nouveaux process par exemple. »*



Pour en savoir plus sur les mesures mises en place au Smictom Alsace centrale : <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6499275251598262272>

<sup>7</sup> Institut National de Recherche et de Sécurité

### **Le poids des lombalgies en Alsace-Moselle**

- 5 655 lombalgies liées au travail en 2017 (accident du travail, de trajet et MP) représentant près de 18% du total des sinistres de la région.
- 411 550 jours d'arrêt maladie suite aux lombalgies (AT, TJ, MP) soit 1 932 équivalents temps plein.

### **L'Assurance Maladie propose des solutions et outils dédiés au secteur de la collecte et du tri des déchets**

Afin de répondre à ces enjeux socio-économiques et de santé, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a développé une démarche de prévention, TMS Pros, pour permettre aux employeurs de mettre en place des démarches de prévention collectives et efficaces dans la durée. Ce programme d'accompagnement en ligne permet de construire son propre projet de prévention des TMS. (<https://tmspros.fr/TMSPROS/>). La lombalgie est au cœur du prochain programme TMS Pros (2019-2022). Des aides financières sont également proposées aux entreprises de moins de 50 salariés pour les aider à investir dans des formations ou des équipements de prévention.



**Fin 2018, l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS ont également proposé aux employeurs du secteur de la collecte et du tri des déchets des outils spécifiques d'information :**

- **Le kit d'informations** qui se compose d'outils qui répondent à toutes les questions ayant trait aux enjeux et aux démarches de prévention du mal de dos. Il se compose notamment d'une brochure d'information et d'un dépliant dédié au secteur. Il est téléchargeable gratuitement pour les entreprises et les acteurs de la prévention sur :
  - <https://www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail/risques/mal-dos/soutien>
  - <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206317>
  - [https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/476825/document/prevention-mal-de-dos-secteur-collecte-dechets\\_assurance-maladie\\_o.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/476825/document/prevention-mal-de-dos-secteur-collecte-dechets_assurance-maladie_o.pdf)
- **Des vidéos-reportages** qui mettent à l'honneur des entreprises du secteur de la collecte et du tri des déchets ayant mis en place des actions de prévention :  
<https://www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail/risques/mal-dos/solutions>
- Le programme de sensibilisation à destination des employeurs « Faites du bien à votre entreprise, agissez contre le mal de dos » est actuellement visible dans les médias professionnels afin d'accompagner et d'encourager les entreprises à mettre en place des démarches de prévention du mal de dos.

### **Le Programme TMSPROS en Alsace Moselle**

Le programme régional TMSPROS a accompagné 528 établissements entre 2014 et 2018.

Sur cet ensemble à ce jour :

- 442 établissements ont bénéficié de l'accompagnement de la Carsat Alsace Moselle,
- 278 établissements ont terminé leur parcours du programme proposé,
- 106 Aides Financières Simplifiées TMSPROS ont été signées sur la période.

### **A propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels**

L'Assurance Maladie – Risques professionnels a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles. Elle agit au service de 19 millions de salariés dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et oeuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales.

CONTACTS PRESSE :

Eline Sorba - Eline.sorba@lauma-communication.com – 01 73 03 05 26

Emmanuelle Klein - emmanuelle.klein@lauma-communication.com – 01 73 03 05 22